

# APPROCHE SOCIOLOGIQUE DE LA DEMARCHE TOGOLAISE DE LA PLANIFICATION SPATIALE MARINE

## SOCIOLOGICAL APPROACH TO THE TOGOLESE APPROACH TO MARINE SPATIAL PLANNING

---

Laré Batouth PENN

[ibatouth@gmail.com](mailto:ibatouth@gmail.com)

Université de Lomé

### Résumé

L'espace marin et côtier du Togo joue un rôle essentiel dans l'économie du pays, en contribuant à la création d'emplois directs et indirects, à la sécurité alimentaire, à la résilience économique et sociale, à la régulation du climat et à la fourniture d'habitats à des milliers d'espèces. Toutefois, les activités tendent à se développer sur cet espace ; ce qui accroît l'exposition aux risques de conflits d'usage. C'est pour anticiper ces risques que les autorités togolaises ont adopté la planification spatiale marine (PSM) en 2020. Ce travail a pour objectif de montrer l'apport de la démarche sociologique dans la mise en œuvre de la PSM au Togo. À partir de l'exploitation de diverses sources documentaires et des résultats d'entretiens, la recherche tente de démontrer que la mise en œuvre de la PSM a mobilisé des concepts sociologiques (acteur, conflit, participation, intégration, citoyenneté). Il en résulte que la PSM au Togo repose sur la prise en compte des besoins des différentes parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, le secteur privé maritime, les écologistes, les pêcheurs et tous les détenteurs de droits.

**Mots clés :** approche sociologique, espace maritime, gouvernance, planification, Togo.

### Abstract

Togo's marine and coastal space plays an essential role in the country's economy, contributing to the creation of direct and indirect jobs, food security, economic and social resilience, climate regulation and providing habitats for thousands of species. However, activities tend to develop in this space, which increases exposure to the risks of conflicts of use. It is to anticipate these risks that the Togolese authorities adopted marine spatial planning (MSP) in 2020. This work aims to show the contribution of the sociological approach in the implementation of MSP in Togo. Based on the exploitation of various documentary sources and the results of interviews, the research attempts to demonstrate that the implementation of PSM mobilized sociological concepts (actor, conflict, participation, integration, citizenship). As a result, MSP in Togo is based on taking into account the needs of different stakeholders, including public authorities, the maritime private sector, environmentalists, fishermen and all rights holders.

**Keywords:** sociological approach, maritime space, governance, planning, Togo.

## Introduction

Le Togo est un pays ouvert sur la mer<sup>1</sup>. Situé au cœur du golfe de Guinée, la côte du Togo est une façade maritime atlantique de 50 km de long (B. B. Blivi et P. Adjoussi, 2004, p. 28). Cette position géographique du Togo, comme tous les pays côtiers d'Afrique et du monde, est un atout favorisant l'essor d'une économie maritime qui s'appuie sur les activités portuaires<sup>2</sup>, le transport, le tourisme, la pêche, le commerce et les innovations pour une meilleure valorisation des ressources marine et côtière. L'accès à la mer devient désormais une condition vitale de survie en raison de ses richesses. La mer est devenue un objet d'attraction au Togo, s'illustrant par la présence de 3,5 millions de personnes qui résident dans le Grand Lomé (1 348 619 habitants) et la région maritime (2 398 915 habitants) en 2022 sur une population totale de 8,1 millions d'habitants (RGPH-5 - INSEED, 2023)<sup>3</sup>.

Outre des activités dites « traditionnelles » en mer telles que la pêche, ou des activités qui connaissent une forte croissance liée à la mondialisation des échanges (transport maritime), certaines activités ont tendance à s'intensifier. Il s'agit de l'extraction de matériaux marins ou l'immersion en mer, spécifiquement des câbles sous-marins. Mais surtout de nouvelles activités investissent l'espace marin telles que les énergies marines ou l'aquaculture, qui jusque-là ne se développaient pas en mer et qui, aujourd'hui, revendiquent leur propre espace. La concurrence accrue pour l'occupation de l'espace maritime togolais pour des activités industrielles, touristiques et les loisirs, risque d'augmenter la pression exercée sur l'environnement marin. L'espace maritime, au Togo, se trouve donc aujourd'hui au cœur des enjeux sociétaux du XXI<sup>ème</sup> siècle, à savoir comment conjuguer le développement socio-économique de la société togolaise (développement croissant d'activités en mer) avec les besoins de préservation des écosystèmes marins. Ces questions tiraillent les acteurs de la gouvernance du secteur maritime comme l'illustre les différents ateliers et conférences sur le sujet<sup>4</sup>.

D'un point de vue sociologique, l'espace maritime est par essence un espace sous tensions où les conflits d'usages sont multiples (M. de Cacqueray, 2011, p. 21). L'extrême concentration des populations résidentes ou touristiques, et des activités économiques dans la zone portuaire et sur le littoral provoque des conflits d'usages et un épuisement des ressources naturelles du littoral qui participent au premier chef de son attractivité.

Ainsi, pour anticiper l'explosion de ces conflits et tirer parti du potentiel de l'économie bleue, la planification spatiale marine (PSM) a été envisagée et adoptée par les autorités togolaises pour atténuer, à long terme, les risques et menaces conflictuels. En effet, au-delà des autres outils de gestion des zones côtières, la PSM s'est imposée comme un processus politique qui vise à allouer de l'espace et du temps aux demandes d'usage des ressources vivantes et non vivantes, et en soutenant les politiques sectorielles vers un équilibre entre utilisation et conservation. Cette imposition s'est faite après des décennies de débats, de théories et de pratiques à l'échelle internationale au sujet de la gouvernance côtière et marine. On peut, à cet effet, dire avec J. Zaucha et A. Kreiner (2021, p. 5) que la PSM a pour objectif d'assurer la cohabitation d'usages de plus en plus divers et la réalisation d'objectifs communs par

---

<sup>1</sup> Dans ce travail, c'est le terme « mer » qui sera employé dans son sens large pour décrire l'océan dans la globalité de l'espace maritime ou encore l'espace marin.

<sup>2</sup> Le port de Lomé, situé au cœur de la ville de Lomé, est un port multi-spécialiste. Il répond notamment aux besoins de différents secteurs d'activité : de l'approvisionnement en énergie aux échanges agricoles et agroalimentaires.

<sup>3</sup> La densité de la population dans la région maritime et le Grand Lomé est très supérieure à la moyenne nationale puisqu'il y a 14 508 hab./km<sup>2</sup> dans le Grand Lomé pour 145 hab./km<sup>2</sup> en moyenne (RGPH-5 - INSEED, 2023).

<sup>4</sup> Les 02, 03 et 04 mars 2022 et le 8 mars 2022 se sont tenus les ateliers techniques et de haut niveau de concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant sur les projets réalisés sur le littoral togolais. Initiés par le Haut conseil pour la mer et le projet WACA Resip, ces ateliers avaient pour objectif de renforcer la synergie d'actions, la complémentarité et la cohérence des interventions par l'amélioration de la concertation entre les différentes initiatives ou acteurs impliqués dans la gestion intégrée de la zone côtière.

l'établissement d'une stratégie partagée entre acteurs. Elle a ainsi fait l'objet de plusieurs travaux de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO) au cours des années 2000 sous l'impulsion de plusieurs scientifiques (F. Maes *et al.*, 2000, p. 9).

Les chercheurs qui se sont attachés à définir la PSM ont utilisé cette expression pour atteindre des objectifs économiques, écologiques et sociaux dans l'espace marin et côtier. Pour C. Ehler et F. Douvère (2009, p.16), la PSM est comme :

Une manière pratique de créer et d'établir une organisation plus rationnelle des usages de l'espace marin et des interactions entre ses usages, en vue d'équilibrer la demande de développement et le besoin de protéger les écosystèmes, et d'atteindre des objectifs sociaux et économiques d'une manière ouverte et planifiée.

Étant donné l'émergence de recherches sur la PSM et la position de cette notion en sociologie, il est nécessaire de répondre à la préoccupation suivante : Comment le Togo intègre-t-il la PSM dans sa stratégie maritime ?

L'objectif de la présente recherche est de mettre en lumière l'apport de la sociologie en montrant qu'elle contribue, par sa méthode, à l'élaboration de politiques de gestion et de développement congruentes avec la réalité sociale, culturelle et historique à la mise en place de la PSM.

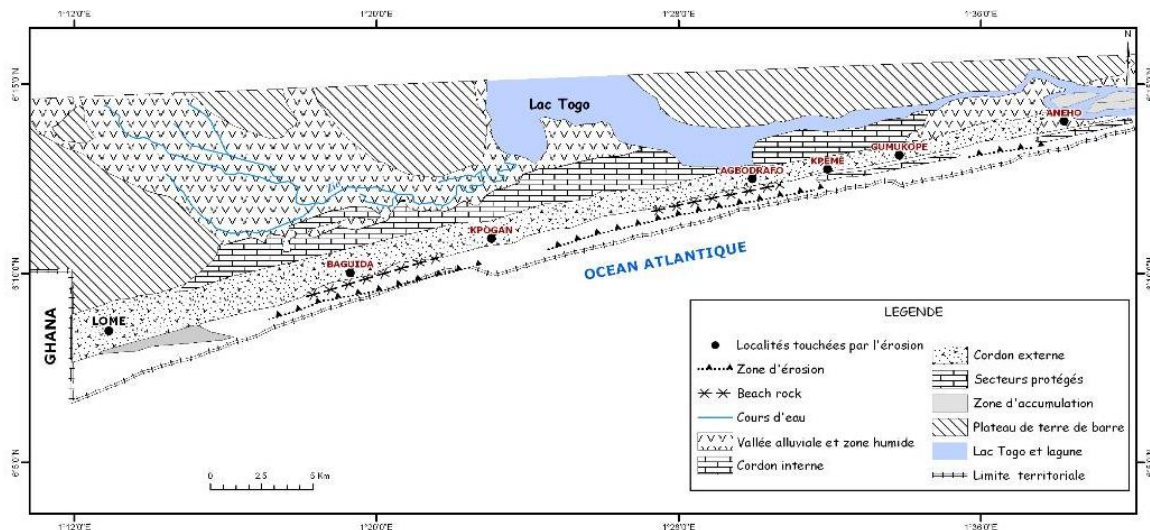
L'hypothèse de base de cette recherche stipule qu'en jouant sur les différents concepts (acteur, concertation, conflits, décision, influence, participation, régulation, etc.), la PSM contribue à présenter une vision tout aussi complexe que pertinente. Dès lors, elle constitue un outil de connaissance qui interpelle et suscite de nouvelles conduites d'approche de la gouvernance du secteur maritime.

Après la présentation de la méthodologie adoptée pour cette recherche, les résultats seront exposés. Ce qui permettra de cerner les dimensions sociologiques de mise en œuvre de la PSM au Togo. Le travail se terminera par une discussion sur la problématique de la valeur de la PSM au Togo.

## **1. PRESENTATION DU CADRE SPATIALE DE L'ETUDE**

Le choix de l'espace d'étude s'est porté sur le littoral togolais. Cet espace est peuplé essentiellement des Ewé, Mina, Watchi et les autres peuples de l'intérieur du pays (Fôn, Ana, Kotocoli, Kabyè, Moba, etc.). Lomé, la capitale du Togo, se situe le long du littoral. La ville accueille tous les peuples du Togo et des pays voisins, sans exception aucune. Elle dispose l'un des ports les plus importants d'Afrique de l'Ouest. Ce port héberge plusieurs industries de la zone franche et d'autres industries comme la raffinerie de pétrole, les cimenteries, etc... Ville universitaire, Lomé compte une université publique, l'université de Lomé, une des plus prestigieuses de la sous-région, des universités privées et des instituts supérieurs privés.

Les groupes socioculturels qui habitent Lomé, pratiquent diverses activités économiques traditionnelles (pêche, agriculture, maraîchage et commerce). Ces activités contribuant au dynamisme et à la viabilité de l'économie nationale. Il couvre le Grand Lomé et la préfecture des Lacs. Sa population est de 2 429 623 habitants, soit 2 188 376 hbts pour le Grand Lomé et 241 247 hbts pour la préfecture des Lacs (RGPH-5, 2023).



Source : K.-A. Fiagan, 2014.

Figure : Situation du littoral togolais

D'une superficie totale de 591 000 hectares (K. Ahoedo et al., 2021, p. 5), le littoral du Togo a été désigné comme site Ramsar en 2007, l'identifiant comme une zone humide d'importance internationale pour la conservation et l'utilisation durable. Le littoral du Togo est une zone dotée d'écosystèmes très productifs mais fragiles, tels que lagunes, lacs, forêts de mangroves et marécages. Elle regorge d'une diversité biologique, notamment de poissons, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de crustacés, de mollusques, et de mangroves. A cette richesse en biodiversité, il faut ajouter les infrastructures (les ports) et d'autres activités économiques que la zone abrite.

Parmi les ressources halieutiques, les poissons sont les plus nombreux, surtout les espèces pélagiques. Selon différentes campagnes menées dans la ZEE du Togo, le potentiel exploitable annuel des espèces pélagiques est de 19 000 tonnes contre 800 tonnes pour les espèces démersales.

Le Togo, comme d'autres pays de la sous-région ouest-africaine, est confronté à une diminution des ressources halieutiques marines (I. Siffert, 2017, p. 6) et à une dégradation continue des ressources environnementales côtières telles que les mangroves (H. Bouraïma, 2022). Cette situation préoccupante est due en grande partie à la pression des actions humaines sur les écosystèmes côtiers et marins. En outre, la côte togolaise est fortement menacée par l'érosion entraînant la destruction des habitats.

La zone côtière enregistre les températures les plus élevées en février et mars, autour de 28°C et 30°C. La côte togolaise reçoit moins de 1000 mm/an de précipitations avec une évapotranspiration annuelle minimale de 1 455 mm et maximale de 1 639 mm (K. Ahoedo et al., 2021, p. 6). Ce phénomène s'est accompagné d'une baisse des précipitations ces dernières décennies. La filière de la pêche de mollusques et crustacés contribue à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois et constitue l'une des principales sources de revenus pour de nombreuses personnes, en particulier les femmes togolaises. Cependant, ces dernières années, les ressources en mollusques et crustacés ont été menacées d'extinction en raison de l'augmentation de la pression anthropique associée à la dégradation de l'environnement. La diminution progressive des stocks de mollusques et crustacés constitue ainsi une menace sérieuse pour la sécurité alimentaire des ménages, dont les revenus en dépendent.

Le littoral togolais est donc soumis à de multiples enjeux. Lomé et la région maritime concentrent une part importante de la population et l'essentiel des activités économiques. Ces espaces sont donc soumis à des pressions variées qui ont tendance à s'accroître ces dernières décennies. Les usages dans cet espace sont multiples et les ressources du littoral sont peu conciliables. En effet, en raison de la diversité et de la richesse des écosystèmes existants, notamment la pêche, les palmeraies, les mangroves, le littoral togolais est soumis à de fortes dynamiques économiques, parfois en concurrence et en conflit. Il est difficile de faire

cohabiter des activités comme la pêche, le tourisme, les mines, les transports, les infrastructures, qu'il n'est pas aisé de réguler. Aussi, l'exploitation des ressources naturelles s'opère au profit d'acteurs divers à l'image des entreprises transnationales (Lomé Container Terminal, Africa Global Logistics), des exploitations familiales inégalement dotées, aux intérêts parfois divergents, et souvent dans des conditions peu propices au maintien des services écosystémiques. Le stress environnemental tel que le dérèglement climatique vient accroître la problématique du renouvellement des capacités productives et des évolutives des écosystèmes marins et côtiers.

## **2. METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

La démarche méthodologique du présent travail s'est appuyée sur une approche qualitative, la recherche documentaire, des observations directes faites à l'occasion des travaux de construction et coordination des activités collectives du comité de pilotage. De même, des entretiens semi-directifs des membres du comité de pilotage et des personnes ressources ont permis de collecter les données.

La recherche documentaire s'est appuyée sur les comptes rendus des réunions du comité de pilotage, sur les textes législatifs et réglementaires, ainsi que les dispositions politiques qui soutiennent les réformes dans le secteur maritime au Togo. Les ouvrages consultés ont permis de capitaliser les connaissances théoriques utiles pour l'orientation théorique à donner au travail, pour l'élaboration et l'exécution des différentes phases de la recherche. Ils ont été complétés par une recherche de données sur internet à travers les sites de l'Unesco, du Centre GRID Arendal, de la Convention d'Abidjan. Une grille de recension a été élaborée pour retenir les éléments les plus pertinents lors de la lecture.

Ensuite, l'observation de type participante a été réalisée au cours des réunions préparatoires de mise en œuvre de la PSM et de restitution des rapports de missions à partir d'une grille d'observation. L'accord d'enquête délivré dans le cadre de cette étude a permis d'observer le fonctionnement du Comité de pilotage et des situations de gouvernances fortement contextualisées. Ce fut l'occasion de recueillir des données sur les positions des différents acteurs, les sujets clés débattus, les processus de prises de décisions et les enjeux de la PSM pour le Togo.

Enfin, les entretiens individuels, à partir d'un guide d'entretien thématique, ont été réalisés du 20 décembre 2022 au 23 juin 2023. La démarche de mise en place de la PSM a été construite avec les membres des comités ad hoc et de pilotage, soit 22 entretiens. Des personnes ressources ont été contactées, notamment 3 cadres du Haut conseil pour la mer, 3 membres de la coordination du projet WACA Resip, les formateurs en PSM. Les informations ont été préalablement enregistrées sur téléphone portable, puis transcrites en utilisant une analyse thématique de contenu à l'aide du processus de codage déductif, conformément à la méthode de traitement des informations qualitatives de J. Andreani et F. Conchon (2005). L'ensemble des données collectées et analysées permet d'aboutir à des résultats.

## **3. Résultats**

### **3.1. Sens et perceptions de la PSM par les enquêtés**

La PSM fait l'objet d'une préoccupation explicite. Elle suppose de pouvoir matérialiser la répartition des activités en mer sur la base d'informations et de concertations. Parmi celles-ci, l'information géographique occupe une place centrale. Or, de sa construction à sa diffusion (types, métriques, méthodes de collecte et de traitement, modes de représentations, qualités et fiabilité, outils et formes de diffusion, etc.), une série de choix loin d'être « impartiaux » ou neutres se succèdent. Elle est souvent évoquée dans le discours politique, dans un contexte où sont mises en évidence les difficultés des acteurs locaux, en l'occurrence la peur de la détérioration des pêcheries, un manque de certitude concernant les façons de procéder face à des conflits d'usages sur le littoral. À cela s'ajoute le fait que les océans cristallisent aujourd'hui des intérêts toujours plus nombreux, variés et complexes au niveau international.

Tous les répondants à cette recherche sont unanimes pour reconnaître la pertinence et la nécessité d'une PSM au Togo. Pour un cadre du Haut conseil pour la mer, dans un entretien du 20 juin 2023 :

Il est important d'avoir une vision d'ensemble et il me semble que ce qu'est censée faire la planification spatiale marine est considérable. Le Togo a ainsi l'occasion, à la fois, orienter sa planification sur les aspects environnementaux, ce qui vient habiller sa stratégie autour d'une zone marine protégée, et asseoir le développement de sa croissance bleue, ce qui se ressent clairement. Ce qui est important, c'est d'avancer pour faire aboutir le projet de planification de l'espace marin et concilier des objectifs parfois contradictoires.

En vue de mieux gérer durablement son espace marin et côtier, le Togo a entamé la planification de son espace marin dans les espaces où il existe déjà un zonage fonctionnel marin qui a été effectué par la préfecture maritime, notamment en ce qui concerne la rade, la zone de mouillage, les zones de passage des câbles sous-marins, la localisation des épaves maritimes, devenant ainsi une base obligatoire pour la PSM.

Pour un environnementaliste de la direction de l'environnement, au ministère de l'environnement et des ressources forestières :

En encourageant, en 2020, l'adoption de la PSM dans les juridictions nationales et les espaces maritimes régionaux, la Convention d'Abidjan considère la PSM comme un outil de soutien aux économies maritimes favorisant la croissance bleue (Extrait d'entretien du 12 mai 2023).

À ce jour, le Togo s'est approprié le processus de mise en œuvre de la PSM, avec la désignation de l'autorité chargée de la PSM, en adoptant un cheminement politique et technique avec la mise en place des comités de pilotage et technique. Des études sont en cours aux fins de :

- l'évaluation de base des parties prenantes et usages de la mer pour disposer d'une cartographie et faciliter le processus d'implication,
- l'évaluation de la gouvernance des ressources marines et côtières,
- l'élaboration d'une stratégie de communication de la PSM, et
- l'élaboration de la stratégie de mobilisation de ressources financières internes et externes.

Bien qu'il n'existe pas encore de définition de la PSM au Togo, c'est celle de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO, 2019, p. 18) qui est utilisée, comme :

Un processus public d'analyse et de répartition spatiale et temporelle des activités humaines dans les zones marines afin d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux qui sont généralement spécifiés par un processus politique.

Si on s'intéresse plus particulièrement aux perceptions togolaises de la PSM, les entretiens réalisés dans le cadre de la présente recherche ont montré des appréhensions spécifiques à son égard. Plusieurs expressions traduisent ces perceptions : « Ce genre d'initiative est utile pour éviter les conflits », « La PSM pourra favoriser la coopération transfrontalière en renforçant des partenariats béninois et ghanéens », « Il faut organiser des fora permanents pour discuter entre acteurs », « La PSM peut réduire des conflits entre secteurs d'activités », « La PSM permettra d'adopter une approche holiste répondant aux besoins de tous les secteurs d'activités et de prendre en compte les interactions terre-mer », « L'initiative est une incitation aux investissements en offrant de la visibilité », « Les usagers doivent appuyer cette initiative pour renforcer la cohérence entre politiques sectorielles », « Nous attendons de voir ce que cela va donner », etc.

Pour les autorités togolaises, la PSM constitue un instrument et un outil pour rendre opérationnel la stratégie de l'économie bleue par l'organisation de la répartition spatiale et temporelle des activités qui se déroulent en mer et sur la côte. Ces autorités sont conscientes que la biodiversité marine est essentielle à l'économie bleue. La biodiversité marine sous-tend

les services écosystémiques qui sont vitaux pour les fonctions de régulation climatique, la gestion des pêcheries et la gestion des plages pour la protection côtière et les loisirs.

La PSM togolaise propose une cartographie des acteurs afin de pouvoir faciliter leur implication. Cette cartographie permettra d'anticiper sur les menaces auxquels les pouvoirs publics peuvent être confrontés. Ainsi ils pourront inviter divers utilisateurs à une approche participative et holiste qui favorise l'intégration de toutes les parties prenantes dans les objectifs de l'économie bleue. La PSM permettra aussi des compromis entre les différents secteurs liés à la mer et à la côte aux fins de construire une approche plus durable de l'utilisation des ressources marines et côtières.

Le Togo ne dispose que d'une petite côte (57 Km) tandis que les activités maritimes ne cessent de se multiplier sur le littoral et au large. Dans ce cas, il sera intéressant d'identifier des zones favorables à certaines activités pour faciliter la discussion entre les parties prenantes en vue de la production des énergies renouvelables en mer ou de projet de dessalement de l'eau de mer en cours. Cependant, la distinction entre planification stratégique et planification spatiale est tout à fait artificielle puisque si on prend la définition de l'UNESCO, la PSM intègre une étape de planification stratégique avant la planification spatiale.

La PSM togolaise semble s'orienter vers une planification stratégique à l'échelle nationale et une planification opérationnelle à laquelle est associé un objectif de zonage ou des plans de gestions des sites spécifiques.

Les répondants s'attendent à ce que le processus de la PSM produise plus que les études en cours, notamment la cartographie des acteurs. En dépit de la complexité de la PSM et de la variabilité de son adoption dans le monde, une suite d'objectifs environnementaux, économiques et sociaux devraient être poursuivis avec la participation et l'implication effectives des parties prenantes à la prise de décision sur les divers usages de l'espace marin et côtier. Tandis que les durabilités économique et environnementale bénéficient d'ores et déjà d'une attention politique<sup>5</sup> et scientifique<sup>6</sup>, la durabilité sociale devrait être mieux maîtriser et intégrée dans les décisions politiques. Cette préoccupation rappelle les défis concernant la dimension social de la PSM. Un ensemble d'interrogations comme le champ d'application et le processus de la PSM devraient être envisagées à travers un prisme social, en provoquant des analyses critiques et des préconisations fondées sur les données. Parce que la compréhension des différentes dimensions de la PSM et de la prise en compte des interactions entre les hommes et le milieu marin doit être recherchée, contribuant ainsi à de nouvelles approches de la PSM.

### 3.2. La planification spatiale marine entre dynamiques du dedans et du dehors

#### 3.2.1. *Les leçons internationales de la PSM au Togo*

Au Togo, l'initiative de la mise en place de la PSM est exogène. Au niveau régional, la Convention de coopération pour la protection, la gestion et le développement du milieu marin et côtier de la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest, centrale et australe (Convention d'Abidjan en abrégé) a offert un cadre et une orientation stratégique pour le développement de la PSM. Les ambitions maritimes de l'Union Africaine (UA) constituent un appui supplémentaire à la mise en œuvre de la PSM. La Banque mondiale recommande le renforcement de la biodiversité et les services écosystémiques marins, qui font partie intégrante et sont au cœur de l'économie bleue.

---

<sup>5</sup> Le Togo a adopté la loi cadre sur l'environnement en 2008, la loi portant code de la marine marchande en 2016 et une loi spéciale en 2021 relative à l'aménagement, à la prévention et à la mise en valeur du littoral.

<sup>6</sup> Plusieurs recherches théoriques et empiriques portant sur les différentes dimensions de la PSM sont développées récemment. Ces recherches expliquent la raison d'être de la PSM ? ses méthodes et ses résultats dans des disciplines comme l'écologie, l'économie, la géographie, l'anthropologie ou encore la sociologie.

D'abord, la Convention d'Abidjan, signée le 23 mars 1981 à Abidjan (Côte d'Ivoire), a été ratifiée par le Togo à travers la loi n° 83-017 du 20 juin 1983<sup>7</sup>. Elle vise à adopter une approche régionale pour la prévention de l'environnement marin, notamment la réduction et la lutte contre la pollution du milieu marin, des eaux côtières et des eaux fluviales connexes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle permet la coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Ensuite, la stratégie maritime continentale de l'UA pour la PSM. En effet, l'organisation panafricaine est consciente de l'apport de l'économie maritime puisque que 70% du PIB du continent africain proviennent de l'« économie bleue » (Marine et Océans, 2019). L'économie bleue englobe toutes les étendues d'eau et les rives. Elle implique plusieurs activités économiques telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie, la bio-prospection et toutes les filières du secteur minier sous-marin. C'est pour cette raison que l'UA a adopté en 2012, la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - Horizon 2050 (stratégie AIM 2050) (UA, 2012) en reconnaissance de la place de l'économie bleue dans l'économie des trente-deux (32) pays côtier d'Afrique. En adoptant cette stratégie maritime, l'UA vise à favoriser la création d'une plus grande richesse des océans et des mers d'Afrique en développant une économie bleue florissante, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement.

Aussi, la Banque mondiale, à travers le Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), a constitué une plateforme fédératrice qui rassemble toutes les parties prenantes du secteur maritime et côtier pour aider les pays ouest-africains dans la gestion durable de leurs littoraux et dans le renforcement de leur résilience socio-économique face aux effets du changement climatique. WACA a pour mission de faciliter l'accès des pays membres à l'expertise technique et aux ressources financières. Il a raffermi l'intérêt du gouvernement togolais pour la planification spatiale marine et pour se doter ainsi d'un instrument de cogestion des ressources naturelles adapté au contexte local.

Enfin, l'UNESCO opère dans un esprit de coopération et d'action multilatérale, dans lequel les défis de la gouvernance de l'océan peuvent être relevés en abordant la PSM comme un cadre clé de planification intégrée favorisant une gouvernance durable de l'océan. Poursuivre la coopération est donc important pour créer davantage d'opportunités à l'échelle locale et régionale, en partageant des méthodes innovantes de mise en œuvre de la PSM dans divers contextes et en facilitant la collaboration entre pays voisins. Le guide comprend un chapitre sur les étapes que le Togo pourra entreprendre pour mettre en place la PSM dans les années à venir.

### *3.2.2. Le dispositif interne de mise en place de la planification spatiale marine au Togo*

De nombreux départements ministériels sont concernés par la PSM togolaise. Il s'agit des ministères chargés de l'économie maritime, de la planification, de l'urbanisme, de l'environnement, des armées, de la sécurité, des collectivités territoriales, des mines et de l'énergie, des télécommunications, de la recherche, de la santé, des transports, de l'eau, des finances. Ils interviennent de manière sectorielle et gèrent des activités spécifiques liées aux activités du domaine maritime. Ainsi, certains ministères sont compétents en ce qui concerne l'économie maritime (pêche, aquaculture, transport, industrie), l'économie numérique (pose de câbles sous-marins), d'autres s'attachent à la pollution marine, à l'érosion du littoral pendant que d'autres sont investies dans la recherche, notamment la conservation de la biodiversité marine ou encore dans l'exploration des ressources marines. Dans ce sens, l'harmonisation des politiques et textes juridiques constitue un des principaux défis du Togo.

L'article 18 de la loi portant code de la marine marchande du Togo<sup>8</sup> impose l'occupation du domaine maritime à travers une autorisation et une gestion intégrée des autorités en charge de ce domaine. Cette forme de gestion rime avec les actions et projets enclenchés par le gouvernement togolais dans l'instauration de la PSM.

---

<sup>7</sup> Loi n° 83-017 du 20 juin 1983 a été publiée par décret n° 84-009 du 02 janvier 1984.

<sup>8</sup> Cf. loi n° 2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande.



L'article 5 dispose que :

Les services compétents, conformément aux dispositions de la loi n° 2016-002 du 4 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire, élaborent en se fondant sur les données scientifiques et en adoptant une approche de gestion intégrée et écosystémique, un document d'aménagement, de protection, de mise en valeur et de conservation du littoral, appelé « schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL)<sup>9</sup>.

Cette disposition recommande aux autorités en charge du littoral et du domaine maritime, une approche de gestion intégrée et écosystémique du domaine maritime, imposant de fait une mise en place de la PSM.

L'Organisme national chargé de l'action de l'État en mer (ONAEM)<sup>10</sup> est l'institution togolaise responsable du renforcement de l'action des administrations publiques et de la coordination des efforts intersectoriels. Son objectif est de préserver les intérêts maritimes du Togo. Plusieurs domaines sont concernés ; ils sont relatifs à la sécurité maritime et le sauvetage en mer, à la sûreté maritime et portuaire, à la lutte contre la piraterie et les trafics illicites, notamment de stupéfiants, à la lutte contre les rejets illicites en mer, à la protection du milieu marin, à la lutte contre l'immigration illégale et la traite par la voie maritime, à la surveillance et le contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques.

L'ONAEM est le cadre organisationnel et juridique d'une première évolution vers une prise en compte globale du secteur maritime au Togo. Les pouvoirs qui lui sont dévolus en matière de protection de l'environnement marin sont divers et variés. L'une de ses compétences consiste à coordonner, en cas d'urgence, en relation avec les administrations concernées, la mise en œuvre du Plan national d'interventions d'urgence en mer. Celui-ci intègre au sein d'un mécanisme unique, les plans spécialisés relatifs aux domaines d'intervention, notamment ceux afférents à la recherche et au sauvetage en mer, à la sûreté maritime et à la protection de l'environnement, respectivement désignés sous les vocables « plan SAR » ou « plan POLMAR ». Ces différentes interventions supposent une gestion participative et collaborative de tous les acteurs du domaine maritime dans le but de préserver les intérêts maritimes du pays.

L'entité chargée du pilotage de la PSM a été créée par l'arrêté n° 2022-022 du 7 décembre 2022. Aux termes de l'article 3 du décret, elle est composée de toutes les administrations impliquées dans l'action de l'État en mer, les communes du littoral, les organisations de la société civile et des personnes ressources. Le comité de pilotage a, entre autres, pour missions de donner les orientations générales pour l'élaboration et la mise en œuvre du processus de la PSM, d'assurer la collaboration et la synergie entre les acteurs clés des ministères impliqués, des milieux académiques, de la société civile, des communautés locales et d'autres secteurs associés aux questions de régulation de la côte et du littoral, de faciliter l'accès aux données disponibles pour le comité technique ou toute expertise recherchée dans le cadre de la mise en œuvre de la PSM.

Ces différents dispositifs, en plus de répartir les droits de l'État togolais sur son espace marin, remplissent une autre mission : la maîtrise des crises et conflits pour la surveillance des espaces côtiers et marins. Les règles de droit ont été renforcées, depuis 2014 avec la création de l'ONAEM, faisant des propositions en termes des solutions de droit aux conflits d'usage aux espaces côtiers et marins, et elles sont appliquées par les administrations, institutions et juridictions. Toutefois, l'État togolais peine à mettre en application toutes les dispositions juridiques adoptées puisque le domaine public maritime continue de faire l'objet d'occupation anarchique.

### 3.3. Usages des concepts sociologiques selon les enquêtés

#### 3.3.1. Acteur

---

<sup>9</sup> Cette loi a été complétée par la loi n°2021-011 du 25 mai 2021 relative à l'aménagement, la protection et à la mise en valeur du littoral.

<sup>10</sup> Cf. décret n° 2014-113/PR du 30 avril 2014 relatif à l'action de l'Etat en mer.

Acteur évoque, dans l'esprit des enquêtés, des individus, des entreprises, des administrations, des institutions, des organisations de la société civile (associations, organisations non gouvernementales, syndicats, groupements) impliqués dans l'action de l'État en mer. Il représente un sujet ou un agent qui cherche à s'imposer.

Dans ce sens, un regroupement peut être fait à partir de ces caractéristiques pour distinguer deux types d'acteurs dans l'espace maritime togolais : les acteurs publics et les acteurs privés. Les acteurs publics sont des administrations et les institutions qui parlent et agissent au nom de l'État et qui ont pour responsabilité la mise en place structurelle du transport maritime.

L'État togolais, en tant qu'acteur public, a responsabilité de la mise en place structurelle du transport maritime et de l'organisation du secteur. Il joue un rôle déterminant dans le secteur maritime mettant en place structurelle des activités, notamment le transport maritime, la pêche, l'exploitation minière, etc.

La récente réforme de 2014<sup>11</sup> a mis en place une organisation coordonnée pour piloter l'action de l'État en mer, placée sous la responsabilité de l'ONAEM. Cet organisme national est une entité unique, chargée de coordonner toutes les actions des administrations qui sont impliquées dans l'action de l'État en mer ainsi que celles des sociétés du secteur privé maritime. Il est composé sur le plan stratégique, du Haut Conseil pour la Mer présidé par le chef de l'État, des services d'un conseiller pour la mer, et, sur le plan opérationnel, de la préfecture maritime.

Le Haut conseil pour la mer participe à la définition des orientations de la politique maritime au Togo. Il propose des priorités de l'action gouvernementale dans l'espace maritime, notamment en matière économique, environnementale et sécuritaire. Il coordonne l'action des différents départements ministériels et détermine les plans d'action et schémas directeurs. Il aide à l'identification et à l'acquisition des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. Il veille à l'application, par les différents ministères et institutions, des orientations ou décisions prises.

L'opérationnalisation de l'action de l'État en mer est assurée par la préfecture maritime. Le préfet maritime est le représentant de l'État en mer et dispose d'un pouvoir de police en mer. Il veille à la défense des intérêts du Togo, au maintien de l'ordre public, à la gestion des crises dans le domaine maritime et portuaire, en coopération avec les différentes administrations impliquées, à la sauvegarde des personnes et des biens, à la protection de l'environnement marin et côtier et à la coordination de la lutte contre les activités illicites en mer.

Les acteurs privés, quant à eux, participent à la mise en place fonctionnelle du secteur maritime. On peut retenir les acteurs liés aux navires (armateurs, consignataires de navires et agents maritimes, les transitaires, les acteurs liés à la marchandise tels que commissionnaires de transports et transitaires, conducteurs en douane (employé de transit, déclarant en douane, commis en douane, affréteur, commercial), logisticiens entreposeurs, le transport terrestre de pré et post acheminement, les acteurs liés aux navires et marchandises, etc.

### 3.3.2. *Conflit*

En sociologie, la question des conflits a fait l'objet d'un « éliminativisme » de principe pendant plusieurs décennies : le problème posé par K. Marx et F. Engels (1998) au XIX<sup>e</sup> siècle, a subi, selon la formule de Mills une « Élimination Magique » (J. Pétard, 1999) jusqu'aux années cinquante. Les théories animant la scène des sciences sociales insistaient alors sur l'ordre, l'harmonie, les valeurs traditionnelles et l'intégration. De nombreux mouvements sociaux complexes (mouvement du « Black power » dans l'Amérique des années 50-60, contestation anti-Vietnam, mai 68, etc.) révélèrent l'importance jouée par les conflits dans la dynamique sociale : la question des conflits devint un sujet fondamental d'étude pour expliquer le fonctionnement des sociétés humaines.

De manière générale, le conflit est une opposition entre individus ou groupes dans la société (ou entre sociétés). D'après J. March et H. Simon (1958, p. 6) : « Il y a conflit lorsqu'une

---

<sup>11</sup> Il s'agit du décret n° 2014-113/PR du 30 avril 2014 relatif à l'action de l'Etat en mer.

décision ne peut être prise par les procédures habituelles ». Cette définition qui provient de la sociologie des organisations, indique que les conflits dépendent des modèles organisationnels et des relations de pouvoir.

La mer, au Togo, est, aujourd'hui, un espace de tension où se concentrent plusieurs enjeux : économiques, sociaux, écologiques et géostratégiques. L'activité traditionnelle s'intensifie (pêche, transport maritime, industrie) et de nouvelles activités se développent (communication via les câbles sous-marins, industrie de traitement d'eau de mer, aquaculture, avitaillement, production d'énergie en mer ou encore utilisation de drones). Ce développement croissant de ces nouvelles activités fait de la mer un lieu de rencontre d'intérêts multiples et divergents, pouvant entraîner des conflits d'usage. Les conflits d'usage, dans l'espace maritime, au Togo, sont appréhendés comme les antagonismes entre individus ou entre des groupes d'acteurs ayant des intérêts concurrents ou incompatibles dans l'exploitation des ressources. La concurrence d'activités comportant une dimension juridique, la prévention des conflits ou des modalités de leur résolution est importante dans la mise en œuvre de la PSM. Dans ce cadre, la PSM est un processus qui permet de trouver un consensus sur l'utilisation de l'espace maritime.

### 3.3.3. *Intégration*

L'intégration est une notion fondatrice en sociologie. La thématique de l'intégration apparaît avec M. Weber (1971) et É. Durkheim (1967), deux pères fondateurs de la sociologie. Dans son ouvrage *De la division du travail social*, É. Durkheim associe le concept de l'intégration à la théorie du « vouloir-vivre ensemble », fondatrice alors à la fois dans la sociologie universitaire et dans l'État-providence. À partir de ce temps-là, le concept « intégration » a été actualisé, en particulier par la sociologie politique, au début des années 1990 (D. Schnapper, 2007). La valeur heuristique et les sens de ce concept ont connu des évolutions : des travaux fondateurs d'É. Durkheim, aux acceptions contemporaines, telles qu'elles sont précisées dans différents champs et sur divers registres, du travail social au discours politique, à la sociologie des organisations (M. Boucher, 2007), à la sociologie de l'environnement par Ph. Boudes (2016).

La mise en œuvre de la PSM se fonde désormais sur un cadre d'échanges. Ce cadre, appelé comité de pilotage, s'est construit selon deux démarches, l'une holistique et l'autre analytique. La première approche privilégie l'insertion de toutes les organisations (entreprises, collectivités) présentes dans le milieu marin et côtier du Togo. Le représentant de chaque secteur expose les préoccupations de son domaine et exprime ce qu'il entend par « planification spatiale marine ». La deuxième approche obéit à une logique de cohérence entre parties du système marin et côtier pour dépasser les politiques, plans et régulations. Les intervenants s'expriment au sujet d'expériences vécues dans l'exercice de leur profession. La démarche s'inscrit dans un cadre ethnométhodologique (H. De Luze, 1997), c'est-à-dire qu'elle étudie un savoir relevant de l'épistémologie populaire où la personne est reconnue dans son statut d'expert.

### 3.3.4. *La participation*

Les dispositifs de participation, dont le rayonnement va de la communication à l'autogestion des communautés locales (R. Pomeroy et D. Douvère, 2008), doivent permettre d'élaborer cette politique partagée entre les différents acteurs du domaine maritime et de renforcer la qualité et l'acceptabilité des projets d'aménagement grâce à la prise en compte de tous les intérêts (B. M. Taylor et R. Eberhard, 2020). La participation constitue l'un des fondements réglementaires de la PSM. L'arrêté n° 001-2023/ PR/ONAEM du 10 janvier 2023 portant mise en place du comité de pilotage de la planification spatiale marine au Togo établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime a des missions spécifiques. Il laisse toute latitude aux membres de faire appel à toute personne ressource de donner son avis sur des questions d'intérêt général.

Les outils mobilisés sont nombreux. Ils varient autant que les acteurs et leur niveau d'implication : réunions d'information et/ou de concertation, colloques, utilisation des médias

sociaux, ateliers thématiques, mise à disposition d'une plateforme de données publiques, affichage public et campagnes d'information, réunions publiques locales, expérimentation locale de planification concertée, mais aussi ateliers thématiques multi-acteurs. Il existe donc plusieurs manières de mobilisation à la participation, avec une multitude d'instances et de formats, allant de la simple information jusqu'à différentes formes d'implication, tout compte fait, centrée sur la sensibilisation, la communication, les consultations, le partenariat.

### 3.3.5. *La citoyenneté*

Il consiste à penser que les décisions complexes pour le développement d'une région, d'un pays, qui ont des conséquences pour la vie de tous, doivent faire l'objet de fora dans lesquels la parole est donnée aux citoyens, aux populations, en l'occurrence celles du littoral, et à toutes les parties prenantes concernées par les questions, particulièrement celles de la côte. Pour un enseignant-chercheur membre du comité de pilotage, lors de l'entretien du 05 mai 2023 :

Restituer une place centrale aux populations locales suppose de les impliquer dès le départ dans l'élaboration d'objectifs de développement durable, en mesurant en toute connaissance de cause le caractère incertain et relatif de ces objectifs.

On comprend que la PSM résulte d'abord d'un état d'esprit, d'un ensemble de facteurs immatériels, culturels, psychologiques, rendant envisageable la faisabilité d'un programme et ouvrant le champ du possible à des relations plus larges que les seules relations immédiates dont les acteurs sont souvent captifs. Ces relations doivent englober humain et le non-humain, proche et lointain, présent et futur. Le rôle de la sociologie dans cette perspective n'est pas seulement de posséder une meilleure connaissance du système social sur lequel il intervient. Il est mandaté pour une approche pragmatique visant la viabilité d'un programme de PSM. Ce type de mise en œuvre interroge la sociologie sur le sens de sa démarche. Il s'agit moins d'une activité opératoire, technique dans le cadre d'interventions ciblées, que d'une posture de compréhension des activités, des pratiques, des initiatives et des valeurs, qui peut contribuer à la mise en place de la PSM.

### 3.4. Une démarche privilégiant la collaboration pour une meilleure prise de décision

La démarche de mise en œuvre de la PSM au Togo suppose un investissement fort et exige des relais locaux auprès des leaders d'opinion. Elle nécessite une recherche-action et un accompagnement soutenu, une capacité de mobilisation constante sur le terrain, des allers retours entre les chercheurs, les commanditaires, les autorités locales et nationales, les populations concernées et des échanges d'informations par le canal des médias, des radios locales, ou des procédures informelles d'échange (réunions, fora, débats publics, etc.). Selon un universitaire, membre du comité de pilotage, lors d'un entretien du 13 avril 2023 :

L'action de PSM ne peut se faire sans des conduites d'accompagnement sur le terrain pour résoudre les problèmes les plus criants des populations pauvres souvent marginalisées et exclues, par exemple : réhabilitation de pêcheries artisanales, création de coopératives, réhabilitation des mangroves, évacuation des déchets, épuration des eaux, aménagement des infrastructures routières, électrification, éducation, etc.

On comprend qu'un projet de PSM ne vaut que si certains problèmes majeurs d'exclusion sont pris en compte. On ne peut traiter l'un sans l'autre, car des coûts sociaux résultant d'une modification des activités pour le bienfait du milieu naturel et qui se solderaient par des charges plus importantes pour les démunis seraient d'emblée perçus comme une injustice environnementale. Il n'existe donc pas de PSM sans équité et ajustements compensatoires économiques et symboliques (en termes de reconnaissance, d'identité, de statut) proportionnés aux dimensions de la pauvreté et des situations d'exclusion. L'action de la sociologie vise à l'acculturation des populations locales, c'est-à-dire à l'apprentissage de l'environnement comme valeur et éthique comportementale. Cette intégration des valeurs environnementales appelle l'institutionnalisation de fora, d'agoras, de lieux pour s'assembler et délibérer sur les orientations principales en matière de choix économiques et sociaux,

intégrant l'environnement. L'enjeu est de créer des espaces où les points de vue puissent être publiquement exposés et confrontés pour faire apparaître les convergences possibles, les divergences et les questions pour lesquelles il n'existe pas encore de solution. Cela suppose une pratique du débat et l'expérience de la démocratie sans lesquelles la PSM ne serait qu'un leurre. L'acculturation des populations à la notion de développement durable et à ses implications est un préalable indispensable pour la mise en valeur de biens économiques et sociaux dans une perspective environnementale.

### 3.5. Le rôle communicationnel de la sociologie

Les processus de communication pour la mobilisation des acteurs de mise en œuvre de la PSM occupent une place déterminante dans les pratiques générales de sensibilisation grâce auxquelles les acteurs du milieu marin et côtier parviennent à acquérir une compréhension personnelle des questions, examiner des idées et en débattre, négocier et participer à des discussions restreintes ou publiques. Les approches inclusives et fondées sur la participation associées à la communication constituent des éléments essentiels d'une gamme étendue d'étapes, en particulier dans l'identification des besoins et l'établissement d'une autorité, de soutien financier, d'organisation du processus de PSM, de mobilisation des parties prenantes, d'analyse des conditions actuelles et futures, de développement et d'exécution de plan, d'évaluation et d'adaptation des outils de mise en œuvre. De nombreux répondants considèrent que la communication joue un rôle déterminant dans le processus de mise en place de la PSM. Pour le représentant du Ministère chargé de l'environnement au comité de pilotage, lors de l'entretien du 4 février 2023 :

Dès le début de la démarche, une large place a été accordée à tous les acteurs impliqués dans l'action de l'État en mer pour débattre des conflits d'usage sur la côte togolaise dans leur quotidien, donnant au mot communication tout son sens : l'élément interactif de l'échange avec les parties prenantes [y compris les collectivités territoriales, les ONG] étant primé sur les réflexions des seuls concepteurs du plan de l'Autorité désignée.

(...) un processus social basé sur le dialogue et faisant appel à une gamme étendue d'outils et de méthodes. Elle vise aussi à susciter le changement à différents niveaux, notamment par l'écoute, le développement de la confiance, le partage des connaissances et des compétences, l'élaboration de politiques, la discussion et l'apprentissage en vue de changements significatifs et durables.

L'interaction, la prise de parole, la participation et l'appui citoyen donnent ici à la communication son sens premier de « *mettre en commun* »<sup>12</sup>, où les principaux interpellés, les citoyens, se réalisent dans leur rôle d'acteurs, à l'opposé d'un rôle passif de récepteurs d'information : une forme de communication en rupture avec la vision classique linéaire qui situait la communication comme une simple transmission de messages et considérait les publics comme des audiences et des cibles amorphes (T. Libaert, 2010, p. 36).

La PSM offre ainsi un matériel très riche pour nommer les situations, les relations, les perspectives, les buts, les processus qui, dans la main du sociologue-expert, sont autant de moyens de confronter les acteurs à des possibilités que la construction empirique de leurs propres points de vue leur a fait oublier.

Le rôle communicationnel de la sociologie n'est pas d'imposer ses valeurs, mais procéder à des arrangements permanents permettant d'allier les décisions des bureaucraties étatiques commanditaires aux aspirations des communautés maritimes et côtières. La position du sociologue se rapproche alors de celle du médiateur symbolique et instrumental entre les communautés locales et les politiques publiques.

---

<sup>12</sup> <https://www.toupie.org>

### 3. Discussion

La présente recherche a exposé les pratiques de mise en œuvre de la PSM au Togo. Les résultats de la recherche ont montré que cette mise en œuvre s'est nourrie de l'apport de la sociologie et des autres sciences sociales, notamment des concepts tels que : acteurs, conflits, intégration, participation. La sociologie, comme l'étude des faits sociaux (É. Durkheim, 2010, p. 11), n'a jamais aussi parfaitement répondu à cette qualification lorsqu'on évoque la mer. Depuis les travaux des précurseurs de la sociologie de la mer, à l'instar de A. Nicollet (1984, p. 15), la mer n'a plus échappé à la sociologie. En tant que construction sociale (P. E. Steinberg, 2001, p. 20) et objet hautement politique (C. Mazé et *al.*, 2015, p. 189), elle se prête particulièrement bien aux approches sociologiques (J. Hannigan, 2017, p. 9), notamment pour y mener des études de la dynamique des activités en mer et sur la côte (M. Le Tixerant, 2004, p. 8) et des relations de pouvoir (T. Dahou, 2018, p. 13). En ce sens, il convient d'appréhender comment la mer est construite socialement, à travers les analyses sociologiques.

Il ressort de ces résultats que l'objectif de la démarche togolaise de la PSM est, d'une certaine façon, d'adopter des décisions et des mesures visant au bien-être du milieu marin et côtier en voie d'évolution rapide. Dans cette perspective, la PSM a non seulement valeur administrative, mais également valeur politique : telle est la signification de la plupart des orientations fondamentales contenues dans « les actes » de la planification. Analyser l'espace maritime dans la perspective de la PSM revient donc à poser l'État comme acteur principal d'une domination dont la planification est l'instrument : domination spatiale, mais également (et surtout) domination politique s'étendant sur tous les espaces maritimes, de la côte à la mer territoriale. Et les institutions bureaucratiques du secteur maritime ont justement ce rôle de vulgariser les objectifs écologiques, économiques et sociaux contenus dans la PSM. L'ONAEM, au Togo (qui en est l'autorité désignée pour la mise en œuvre de la PSM), a pour missions, entre autres, la protection du milieu marin. D'où la nécessité d'analyser « de l'intérieur » la logique des institutions afin de déterminer l'impact de la planification sur l'organisation sociale, puisque par-delà l'objectif avoué de maîtrise de l'occupation de l'espace maritime, la planification vise surtout l'imposition d'un ordre maritime : imposition politique d'un ordre social décidé au niveau le plus centralisé.

L'imposition d'un ordre semble donc être la finalité constante de la PSM. L'État, apparaissant comme le seul acteur de la planification, exerce une domination sur l'espace maritime togolais, imposant ses objectifs aux différents acteurs présents dans cet espace ou construisant avec eux (les ruses de la raison) ses politiques maritimes. L'ordre visé, son origine bureaucratique et la domination qu'il représente sont donc posés comme les constantes de la PSM, d'où l'intérêt de ce travail en l'appliquant aux espaces côtiers et marins du Togo. L'analyse de ces résultats indique que, par la PSM, on s'efforce donc de donner à ces décisions un caractère plus rationnel en tenant compte de l'avenir, des ressources disponibles, des réalités présentes et des éventualités ultérieures.

Les résultats du présent travail sont en adéquation avec ceux de M. Crozier (1965, p. 148) qui estiment que les activités de planification ne peuvent réussir par la seule vertu de leur intention. L'enjeu réside alors dans la capacité de mobiliser les moyens d'action que l'homme peut utiliser pour contrôler son environnement social, en assurant la participation efficace des parties prenantes de la PSM. Ces résultats confortent, dans une optique sociologique, la perspective ouverte par les travaux de Ph. Fotso (2019, p. 274) qui a conceptualisé l'espace maritime comme un espace multi-disciplinaire et multi-acteur. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre leur insistance sur les interactions entre la multiplicité d'acteurs impliqués à différentes échelles et l'appropriation d'outils et de concepts des sciences de la société.

Cette recherche laisse apparaître que la PSM fait office d'un processus décisionnel pour déterminer l'organisation des activités humaines et faciliter la réalisation ou le passage à des voies durables pour répondre aux besoins économiques, environnementaux et sociaux des sociétés. C'est une pensée moderne sur la planification qui est en train de se développer dans une nouvelle direction depuis qu'on s'est rendu compte que le modèle d'organisation classique déjà bien insuffisant pour comprendre le fonctionnement d'une organisation simple était complètement inadéquat pour analyser le fonctionnement de la société. Dans ce nouveau type

de raisonnement, la discussion ne porte plus sur le caractère correct ou incorrect de la décision à prendre mais sur la façon dont les décisions réelles sont prises et sur les moyens dont on peut disposer pour influencer ces décisions. On s'aperçoit alors que le vrai point sensible est la préparation des décisions et que c'est à ce stade que la régulation peut s'exercer au moindre coût. C'est à ce stade que le recours à la sociologie devient indispensable. Mais si l'objectif essentiel des planificateurs se révèle être d'influencer la stratégie d'agents économiques autonomes, la valeur scientifique des modèles utilisés pour établir leurs propositions reste un argument nécessaire mais ne peut plus être considérée comme un argument suffisant. Il devient indispensable de connaître les limites d'ordre essentiellement psycho-sociologique qui pèsent sur les prises de décision et de trouver les moyens d'intégrer une telle connaissance dans un raisonnement global.

L'une des critiques majeures que l'on peut adresser au processus de la PSM, liée à l'*a priori* implicite de l'individualisme méthodologique qui lui est sous-jacent, est qu'il suppose l'adhésion de tous les acteurs à des règles d'intercompréhension. Les travaux de divers sociologues ont montré que des individus, en dépit de ce qu'ils ont en commun, vivent dans des mondes différents (N. Goodman, 1992, p. 93). Les processus communicationnels, au centre de la démarche de développement durable et tant valorisés dans l'univers intellectuel contemporain, peuvent relever de registres totalement différents entre individus de rattachements culturels divers, cela aboutissant à l'impossibilité de poursuivre un projet.

De plus, la PSM vise à organiser le développement de l'économie maritime et à atteindre des objectifs sociaux tout en respectant le bon état écologique des mers à partir des « meilleures données disponibles ». Cela se base sur des informations scientifiques (géographiques et géotechnologiques, notamment). Cependant, alors qu'une partie de la « réalité » n'est ni décrite par les informations existantes, ni mobilisée dans le cadre de la planification et qu'il demeure des limites techniques intrinsèques aux technologies utilisées, le rôle des informations scientifiques reste peu étudié. La PSM risque d'aboutir à une représentation partielle, voire partielle, des enjeux que la sociologie peut questionner.

## Conclusion

La PSM togolaise n'est qu'à ses débuts, mais elle est déjà riche d'enseignement si on la considère du point de vue du développement institutionnel. Son premier paradoxe, c'est l'extraordinaire succès qu'a pu avoir le choix d'une formule d'action et d'un cadre institutionnel global. Le principe cardinal à partir duquel s'est développé le Haut conseil pour la mer a été, en effet, celui d'une organisation active, agissant par la force de son rayonnement en faisant prendre conscience aux responsables, qu'il rassurait au lieu de les menacer, de la véritable nature de leurs difficultés. La philosophie très simple que le Haut conseil pour la mer a réussi à inculquer aux acteurs impliqués dans l'action de l'État en mer, c'est que la PSM n'est pas seulement le résultat de décisions et d'actions de la puissance publique. Les administrations, les entreprises, les collectivités locales, les groupes et les organisations de la société civile participent également au processus de la PSM et leurs comportements et actions (stratégies, pratiques) sont l'expression des forces sociales en présence, d'où l'existence de pressions et de conflits qui apparaissent entre les différents acteurs qui font le maritime. Telle est la dimension sociale de l'espace maritime que la PSM prend en charge afin de prévenir et gérer les conflits d'usage et rendre la société meilleure par son intégration dans une gouvernance maritime rationnelle.

## Références bibliographiques

AHOEDO Kossi, CHUKU Ernest O., ADOTEY John, KENT Karen, 2021, *Évaluation Participative de la Pêche des mollusques et crustacés dans les Écosystèmes d'Estuaires et de Mangroves du Togo*, Centre for Coastal Management, University of Rhode Island. Narragansett, RI, USA. 44 pp.

- ANDREANI Jean-Claude, CONCHON Françoise, 2005, « Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : État de l'art en marketing », *Actes du 4e Congrès international sur les tendances du marketing en Europe*, vol. 2005, pp. 21-22.
- ARNSTEIN - Sherry R., 1969, "A Ladder of Citizen Participation", *Journal of American Institute of Planners*, n°35/4, pp.216-224.
- BLIVI Blim Blivi, ADJOUSI Pessièzoum, 2004, « La cinématique du trait de côte du Togo vue par télédétection », *Geo-Eco-Trop*, vol. 28, issue : 1-2, pp. 27-38.
- BOUCHER Manuel, 2007, « Les théories de l'intégration à l'épreuve de la régulation sociale », *Vie sociale*, n° 2, pp. 23-43.
- BOUDES Philippe, 2016, « Chapitre 4. Une vision sociologique des biens publics », éd., *La production de biens publics en agriculture*, Educagri Éditions, pp. 57-78.
- BOUDES Philippe, 2008, *L'environnement, domaine sociologique. La sociologie française au risque de l'environnement*, Sociologie, Université Victor Segalen - Bordeaux II, 537 p.
- BOUDON Raymond (1988). « L'acteur social est-il si irrationnel et si conformiste qu'on le dit ? », C. AUDARD, R. BOUDON, J.P. DUPUY, R. DWORKIN et al., *Individu et justice sociale : autour de John Rawls*, Paris, Éditions du Seuil, pp. 219-244.
- BOURAÏMA Hamdiyat, 2022, Dégradation de la mangrove au Togo [En ligne]  
<https://www.carenews.com/tpsf-travaux-public-sans-frontieres/news/degradation-de-la-mangrove-du-togo>
- BOURDIEU Pierre, 1980, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 480 p.
- CADORET Anne, 2011, « Analyse des processus conflictuels. Le cas du Languedoc-Roussillon », *L'Espace géographique*, 3, tome 40, pp. 231-244.
- COMMISSION Océanographique Intergouvernementale (COI) DE L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO), 2010, *Rapport annuel 2009*, 58 p.
- CROZIER Michel, 1965, « Pour une analyse sociologique de la planification française », *Revue française de sociologie*, 6-2, pp. 147-163.
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Ehrard, 1977, *L'acteur et le système*, rééd. Seuil, coll. « Points », 2014, 512 p.
- DAHOU Tarik, 2018, *Gouverner la mer en Algérie. Politique en eaux troubles*, Karthala, 284 p.
- DAUVIN Jean-Claude (coord.), 2002, *Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel*, Paris, PSM, 346 p.
- DE CACQUERAY Mathilde, 2011, *La planification des espaces maritimes en France métropolitaine : un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral*, Thèse de doctorat de Géographie. Université de Bretagne occidentale - Brest, 555 p.
- DE LUZE Hubert, 1997, *L'ethnométhodologie*, Paris, Anthropos, 112 p.
- DURKHEIM Émile, 1967, *De la division du travail social*, PUF, 8<sup>e</sup> édition, 416 p
- DURKHEIM Émile, 2010, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 336 p.
- EHLER Charles, DOUVERE Fanny, 2009, "Marine Spatial Planning: a step-by-step approach toward ecosystem-based management", *IOC Manual and Guides*, No. 53, ICAM Dossier No. 6. Paris, UNESCO, 98 p.
- FLANNRY Wesley, HEALY Noel, LUNA Marcos, 2018, « Exclusion and non-participation in Marine Spatial Planning », *Marine Policy* [En ligne]  
<https://doi.org/10.1016/j.marpol.2017.11.001>
- FOUCAULT Michel, 2001, *L'herméneutique du sujet : Cours au Collège de France (1981-1982)*, Paris, Gallimard, 560 p.
- FOTSO Philippe, 2019, *Les conditions juridiques d'intégration environnementale dans la Planification Spatiale Marine (PSM). Analyse d'opportunité de diffusion d'un processus public en Atlantique tropical (Sénégal, Cap-Vert et Brésil), à l'aune de l'expérience de l'Union européenne (UE)*, Thèse de doctorat de droit de l'Université Bretagne occidentale.
- GNONGBO Tak Youssif, ADJOUSI Pessièzoum, 2017, La mer comme facteur de développement du littoral et son hinterland en Afrique : l'exemple du Togo, *Climat et Développement*, N°22, pp. 17-29.
- GOODMAN Nelson, 1992, *Manières de faire des monde*, Paris, Gallimard, 193 p.



- HANNIGAN John, 2017, Toward a Sociology of Oceans, *The Canadian Review of Sociology*, Volume 54, pp. 8-27.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES – INSEE, 2023, 5<sup>ème</sup> Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH – 5), Bureau central du recensement, 108 p.
- LATOURE Bruno, AKRICH Madeleine, CALLON Michel (dir.), 2006, *Sociologie de la traduction*, Paris, Presses des Mines, 401 p.
- LE TIXERANT Mathieu, 2004, *Dynamique des activités humaines en mer côtière ; application à la mer d'Iroise*, Thèse de géographie, Université de Bretagne Occidentale, 210 p.
- LIBAERT Thierry, 2010, *Communication et environnement, le pacte impossible*, Paris, Presses Universitaires de France, 182 p.
- MAES Frank, CLIQUET An, SEYS Jan, 2000, *Limited atlas of the Belgian part of the North Sea. Federal Office for Scientific, Technical and Cultural Affairs*, Bruxelles, 31 p.
- MARCH James, SIMON Herbert, 1958, *Organizations*, New York, Wiley, 262 p.
- MARX Karl, ENGELS Friedrich, 1998, *Manifeste du Parti communiste*, Paris, Flammarion, 208 p.
- MAZE Camille, RAGUENEAU Olivier et WEISBEIN Julien, 2015, « Pour une anthropologie politique de la mer », *Revue Internationale d'Ethnographie*, Paris, Armand Colin, n° 5, pp.189-202.
- MERTON Robert K., 1949, *Social Theory and Social Structure*, New York, Free Press, 423 p.
- NICOLLET Albert, 1984, « Pour une sociologie de la mer », *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, n° 2, pp. 15-17.
- PARSONS Talcott, 1937, *The structure of social action*, New York, McGraw Hill, 817 p.
- PÉTARD Jean-Pierre, 1999, *Psychologie sociale*, Bréal : collection Grand Amphi.
- POMEROY Robert, DOUVERE Fanny, 2008, "The engagement of stakeholders in the marine spatial planning process", *Marine Policy*, 32(5), pp. 816-22.
- SCHNAPPER Dominique, 2007, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 238 p.
- SECRETARIAT OF THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY AND THE SCIENTIFIC AND TECHNICAL ADVISORY PANEL-GEF, 2012, "Marine Spatial Planning in the Context of the Convention on Biological Diversity: A study carried out in response to CBD COP 10 decision X/29", *Technical Series*, n°68, 44 p.
- SIFFERT Isabelle, 2017, « Acteurs et réglementation de l'espace halieutique : du conflit à l'intégration des communautés de pêcheurs sur l'Aire Marine Protégée de Cayar au Sénégal », *Géococonfluences*, 16 p.
- STEINBERG Philip E., 2001, *The Social Construction of the Ocean*, Cambridge University Press, 258 p.
- TAYLOR Bruce M., EBERHARD Rachel, 2020, "Practice Change, Participation and Policy Settings: A Review of Social and Institutional Conditions Influencing Water Quality Outcomes in the Great Barrier Reef", *Ocean & Coastal Management*, 190, pp. 105-156 [En ligne] <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2020.105156>
- TEMPERE Delphine, 2011, « Marins et missionnaires face aux dangers des navigations océaniques au XVII<sup>e</sup> siècle : Catastrophes, recours matériels et médiations spirituelles », *e-Spania* [En ligne] <http://journals.openedition.org/e-spania/20832>.
- TISSIERE Laurie, 2020, *La participation dans le champ de l'aménagement de l'espace maritime. Etat de l'art et bilan critique des expériences françaises et étrangères*, Rapport de recherche, Université de Nantes, pp. 54.
- TOURAINÉ Alain, 1984, *Le Retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 350 p.
- UNION AFRICAINE, 2012, *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050*, Addis-Abéba.
- WEBER Max, 1971, *Économie et société*, Paris, Plon, 650 p.
- ZAUCHA Jacek, KREINER Anja, 2021, « Engagement of stakeholders in the marine/maritime spatial planning process », *Marine Policy*, Volume 132, [En ligne] <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2018.12.013>.